



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat d'État chargé
des Anciens combattants et de la Mémoire**

La Secrétaire d'État

Paris, le 4 octobre 2022

Monsieur le Président,

Avec les autres représentants d'associations que j'ai réunis mardi 27 septembre dernier au sein du G12, vous avez exprimé votre préoccupation sur la question de la revalorisation de la valeur du point de PMI. Cette revalorisation vous apparaissait d'autant plus urgente dans le contexte d'inflation que connaît notre économie. Or le dispositif en place depuis le 1^{er} janvier 2022 repoussait au 1^{er} janvier 2024 l'effet de l'augmentation générale de la valeur du point d'indice de la fonction publique décidée par le Gouvernement le 1^{er} juillet dernier.

Particulièrement sensible à cette question, j'avais fait part à la Première ministre de cette situation, en demandant que la revalorisation du 1^{er} janvier 2023 puisse être ajustée en conséquence.

Aujourd'hui, j'ai le plaisir de vous informer que la valeur du point de PMI sera actualisée dès le 1^{er} janvier 2023 pour prendre en compte la revalorisation de 3,5 % accordée aux fonctionnaires le 1^{er} juillet dernier. Cette mesure concernera donc les titulaires d'une pension militaire d'invalidité comme les bénéficiaires de la retraite du combattant. Je me réjouis de cette mesure qui confirme l'engagement du Gouvernement à reconnaître et soutenir les anciens combattants.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la meilleure.

Bien à vous,

Patricia MIRALLES

Monsieur le Général Paul DODANE
Président du Comité d'entente des Grands Invalides de guerre
(CE-GIG)
20, rue d'Aguesseau
75008 PARIS